

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 MAI 2023

### Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Valérie ARGOUD, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Caroline GONCALVES, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h45), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : François BOUCLY, Jean-François DELDICQUE, Magali GUILLOT, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h45).

Patrick BELMONT est remplacé par Caroline GONCALVES.  
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Bernard BADIN, Estela GARCIA donne pouvoir à Elham AOUN, Philippe LATOUR donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Joëlle MAGAUD donne pouvoir à Philippe GUERIN, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Vincent DURAND, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL (arrivée à 18h45).

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

**Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h45 (avec le pouvoir de José RODRIGUES), le quorum est modifié.**

## PROCÈS-VERBAL

*Intervention de Bernard BADIN, Président*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire des 02 mars 2023 et 30 mars 2023.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. DIRECTION GENERALE

#### Direction générale

1.1 (2023-92) Convention-cadre Petites Villes de Demain – Pont de Beauvoisin (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 1 abstention (Danielle BISILLON))**

*Rapport de Bernard BADIN, Président*

Il s'agit d'adopter la convention-cadre Petites Villes de Demain de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie et tous les documents annexés à la convention : le projet de territoire Petites Villes de Demain, le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), le programme d'actions Petites Villes de Demain décliné en fiches-actions.

#### Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal

1.2 (2023-93) Avenant à la convention de mise à disposition de la Maison de Services au Public de Pont de Beauvoisin au Groupe ISACTYS (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de la Maison de Services Au Public de Pont de Beauvoisin (Isère) au Groupe ISACTYS.

#### Mutualisation

1.3 (2023-94) Convention de groupement de commandes pour les travaux d'entretien des voiries communales et intercommunales (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation et du projet de territoire*

Il s'agit d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'entretien et de réfection des voiries communales et communautaires, et en conséquence l'élaboration d'une convention de groupement, dans les conditions mentionnées.

#### Environnement, GEMAPI

1.4 (2023-95) Convention de mise à disposition de données par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets*

Il s'agit d'approuver la convention de mise à disposition de données par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) dans le cadre de la mise à jour des études des mesures compensatoires du PIDA à Aoste.

1.5 (2023-96) Convention de mutualisation pour la mise en œuvre du Contrat Environnemental de la Bourbre 2023-2027 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets*

Il s'agit d'approuver la convention de mutualisation pour la mise en œuvre du Contrat Environnemental de la Bourbre pour l'année 2023.

## Eau et assainissement

1.6 (2023-97) Tarifs de l'eau et assainissement collectif et tarifs annexes du service eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement*

Il s'agit d'approuver les tarifs et redevances du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

1.7 (2023-98) Réalisation du transfert des eaux usées de la commune de Saint Victor de Cessieu sur la station d'épuration EpurVallons selon les principes de la Charte nationale Qualité des réseaux d'assainissement

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement*

Il s'agit de s'engager à réaliser l'opération de transfert des eaux usées de la commune de Saint Victor de Cessieu sur la station d'épuration EpurVallons, selon les principes de la Charte nationale Qualité des réseaux d'assainissement.

1.8 (2023-99) Acquisition foncière sur le captage de Doissin – Reytebert (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement*

Il s'agit d'approuver l'acquisition des parcelles B140, B174, B175, B277, B278 et B279 sur la commune de Doissin pour un montant total de 3 280 €.

## 2. RESSOURCES

### Administration générale

2.1 (2023-100) Délégation du pouvoir d'organisation de jeu concours du Conseil communautaire au Président et approbation du modèle de règlement jeu-concours (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de déléguer au Président, et pour la durée de son mandat, le pouvoir d'organiser des jeux concours ayant vocation à promouvoir l'action de la Communauté de communes sur son territoire et d'approuver le modèle de règlement de jeu-concours.

## Ressources Humaines

2.2 (2023-101) Créations de postes – mai 2023

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit d'approuver la création des postes suivants : un poste permanent d'Adjoint technique à temps complet pour assurer les missions de fontainier, un poste permanent d'Adjoint administratif à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire administratif et technique au sein du service informatique et patrimoine, deux postes permanents d'Adjoints territoriaux d'animation pour assurer les fonctions d'animateurs.

### 3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### Développement économique

3.1 (2023-102) Cession d'un terrain à l'entreprise BONFILS sur la ZA Etang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles cadastrées 165 AD 649, AI 009 et AI 010 soit une surface d'environ 13 903 m<sup>2</sup> sur la commune des Abrets en Dauphiné, à la société BONFILS représentée par Monsieur Yannick PIASER, directeur général, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 20€ HT/m<sup>2</sup>, et ce afin d'y construire un bâtiment ayant une emprise de 1 900 m<sup>2</sup> conformément au projet validé par les élus communautaires.

3.2 (2023-103) Cession d'un terrain à la société Combust'rie sur Le PIDA à Aoste (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 1 opposition (Christelle BAS), 1 abstention (Jean-Marc BOUVET))**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée Y 331 pour partie soit une surface d'environ 15 000 m<sup>2</sup> sur la commune d'Aoste, ZA Le PIDA, à la société Combust'rie, représentée par Madame VIGNIER, Messieurs SERRAND et GUYONNET, associés, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 55 € HT/m<sup>2</sup>.

3.3 (2023-104) Cession d'un terrain à l'entreprise CVE Biogaz sur Le PIDA à Aoste (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles cadastrées Y 59 pour partie, Y 58 pour partie, Y 75 pour partie et Y 256 pour partie soit une surface d'environ 8 900 m<sup>2</sup> sur la commune d'Aoste, Le PIDA, à l'entreprise CVE Biogaz, représentée par Monsieur Arnaud BOSSIS, directeur, ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 55 € HT/m<sup>2</sup>, sous réserve de la validation des esquisses par les élus.

3.4 (2023-105) Cession de deux terrains à l'entreprise IDE Promotion sur la ZA La Corderie à St Clair de la Tour (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AC 253 pour partie identifiée lots 4 et 8, soit deux fonciers d'environ 2 276 m<sup>2</sup> et 2 104 m<sup>2</sup> sur la commune de St Clair de la Tour, ZA La Corderie, à l'entreprise IDE Promotion, représentée par Monsieur Pierrick POUILLON, associé, ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m<sup>2</sup>.

3.5 (2023-106) Modification de la délibération n°2023-40 pour le versement d'une subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL Au feu de bois – La Mie Victorienne

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL Au feu de bois - La Mie Victorienne, dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.6 (2023-107) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL Au Champ Gourmand - Au Champ Meilleur

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la société Au Champ Gourmand - Au Champ Meilleur, dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.7 (2023-108) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL Clématis Concept

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la société Clématis Concept, dans la cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

## Habitat

3.8 (2023-109) Annulation de la garantie d'emprunt de la CCVH pour la construction de 8 logements sociaux – SEMCODA – Route du Clavel à Sainte Blandine (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'annuler la garantie définie par délibération n°033-2016 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien du 21 juin 2016 à hauteur de 50 % du montant total du projet, soit 467 250,00 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 934 500,00 euros et de dire que la garantie définie par délibération n°2022-28 du Conseil communautaire du 3 février 2022 relative à l'accord de garantie d'emprunt à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 560 700€ est toujours d'actualité.

3.9 (2023-110) Garantie d'emprunt pour la réhabilitation thermique de 30 logements sociaux - SDH - La Colombette à Val de Virieu (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 924 131,40 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 540 219,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

3.10 (2023-111) Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 100 logements - AIH - Pré Cateland à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

**Daniel VITTE ne prend pas part au vote, en raison de sa qualité de membre du Conseil d'administration d'Alpes Isère Habitat**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 1 412 220,00 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 2 353 700,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

3.11 (2023-112) Garantie d'emprunt pour l'acquisition de 6 logements et 6 garages - SDH - Le Garden à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total des prêts soit 296 875,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 494 792,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

## 4. VIE LOCALE

### Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.1 (2023-113) Subvention 2023 aux partenaires associatifs – acompte n°1

**- Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit d'accepter le principe de verser un premier acompte sur la subvention 2023 aux partenaires associatifs, selon les conditions énoncées.

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h42

*Publication le 22 mai 2023*